



Aires de lavage : conformité réglementaire et protection de l'environnement



Saviez-vous qu'il est strictement interdit de laver son véhicule, ses engins ou tout autre matériel sur la voie publique, dans des espaces non aménagés ou à proximité des cours d'eau ? En effet, lors du lavage, les eaux chargées de polluants (hydrocarbures, détergents, etc.) se déversent souvent directement dans les rivières ou le réseau des eaux pluviales, causant une pollution significative.

Où et comment laver ses véhicules en toute légalité ?

Pour éviter ces risques, les véhicules doivent être lavés dans des aires de lavage dédiées. Cependant, toutes les stations ne sont pas conformes.

En effet, toutes les installations, qu'elles soient accessibles au public ou dans des entreprises privées doivent :

- Être installées sur une **dalle étanche** afin de prévenir toute infiltration dans le sol,
- Être équipées d'un système de récupération des effluents et être **raccordées au réseau des eaux usées**,
- Être équipées d'un **séparateur à hydrocarbures de classe 1** pour prétraiter les effluents avant rejet au réseau public d'eaux usées,
- Disposer d'une **couverture complète** pour éviter l'apport des eaux météoriques dans le réseau d'eaux usées.

Les installations situées sur le territoire du SIAH ne dérogent pas à ces règles. Pour être en conformité avec le règlement d'assainissement du SIAH et le Code de l'environnement, les aires de lavage doivent impérativement respecter ces exigences.



Pourquoi laver sa voiture en station de lavage ?

- **Respect de l'environnement** : les stations de lavage récupèrent et prétraitent les eaux usées avant leur rejet voire recyclent une partie des eaux de lavage en vue de leur réutilisation. En revanche, lors d'un lavage à domicile, les eaux chargées de détergents, d'huiles et de saletés ne bénéficient pas de traitement et coulent directement dans les rivières, contribuant ainsi à la pollution des cours d'eau.
- **Économie d'eau** : les équipements professionnels sont souvent conçus pour utiliser moins d'eau qu'un lavage au tuyau d'arrosage.
- **Efficacité** : les jets haute pression et les produits spécialisés permettent d'enlever plus facilement la boue, le sel, les insectes et autres salissures.
- **Praticité** : pas besoin de matériel ni d'espace de lavage chez soi.
- **Réglementation** : le lavage de voiture à domicile est interdit pour des raisons environnementales. Si vous lavez votre voiture sur la voie publique (devant chez vous, dans la rue, sur un trottoir, etc.), vous risquez généralement **une amende pouvant aller jusqu'à 450 €**.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des Vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'eau et des enfants
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil : 01 30 11 15 15
Courriel : info@siah-croult.org

www.siah-croult.org

